

RAPPORT FINANCIER COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS 2023 Assemblée Générale de juin 2024

Observations générales

Comme ce rapport le détaille, l'année 2023 se termine sur un déficit de **713.990** € (net d'impôts).

Il convient de souligner que si l'on tient compte des fonds reportés liés aux legs pour **371 792 euros** (cf. p. 3) correspondant au résultat des legs non réalisés au 31/12/2023 le résultat est conforme au budget prévisionnel.

La structure des produits d'une année sur l'autre montre la variabilité du produit des legs, comme cela est indiqué dans le chapitre des faits significatifs des États financiers. À ce titre la différence entre 2022 et 2023 est caricaturale.

Mais si l'on raisonne sur un temps moyen on observe un trend se situant aux alentours de **370.000 €.** Il n'en reste pas moins que toutes les années la déléguée générale et les trésoriers soulignent la dépendance de l'association vis-à-vis des legs, tout comme notre experte comptable.

Pour ce qui est relatif aux dons, <u>il y a un effet de contexte général</u> propre à 2023 en ce qui concerne le montant, le volume et la destination de la générosité des Français.

Le baromètre <u>ODOXA</u>, publié le 12 octobre 2023, portant sur les dons effectués par les enquêtés, fait ressortir selon les termes de l'institut de **sondage « Le plus haut niveau de baisse des dons atteint dans l'observatoire (38 % ont fait moins de dons en 2023).**

L'effet de l'inflation (source <u>INSEE</u> : **4,9** %) sur les ressources des ménages sur la générosité, explique en grande partie cette baisse spectaculaire.

Ce contexte défavorable se conjugue avec le niveau encore en baisse de la destination de la générosité en direction des droits de l'Homme (7%) provoquant un effet ciseaux particulièrement important. Cependant dans ce contexte défavorable l'ACAT France s'en tire plutôt mieux (2,4 % seulement de baisse de dons par rapport à 2022).

Cela valide la volonté de la déléguée générale d'augmenter la part de la digitalisation des dons (ressource d'avenir) alors qu'il a fallu surmonter le retard pris, dans ce domaine, avant sa prise de fonction.

On observe, conformément à l'hypothèse émise par les trésoriers, une stabilisation de la baisse des cotisations, à confirmer dans les années à venir.

Des grands chantiers menés à terme en 2023

Les trésoriers, en lien avec la Commission Administrative et financière (**CAF**), ont mené à bien 4 grands chantiers commencés en 2022, finalisés en 2023.

- Mise en place de la procédure et des outils préalables, nécessaires à l'émission par le SDA (Service des dons et adhésions) des reçus fiscaux pour dons justifiés en provenance des régions.
- Mise en place de la procédure relative aux implications comptables en cas de fusion des régions.
- Conception d'une grille améliorée de saisie des écritures dans la comptabilité des régions pour tenir compte de la question de la gestion des dévolutions et simplifier le travail des trésoriers et de la comptable de l'ACAT France.
- Extension de la procédure de collecte des heures de bénévolat aux instances nationales (CODI (comité directeur, BE bureau exécutif, Commissions et bénévolat propre au Secrétariat National).

L'année 2023 a marqué également la montée en puissance du dispositif de collecte des heures de bénévolat en région.

Il est maintenant au complet puisqu'il inclue les heures de bénévolat des groupes locaux.

Il est donc plus proche de la réalité. Il démontre le dynamisme local de l'association et permet d'afficher un résultat de **20 162 heures** (dont **10 076 heures** pour les groupes locaux)

Cela correspond à 11 ETP (équivalents temps pleins) pour une valorisation de 329.850 €

Pour nous résumer, l'ACAT France jouit d'une santé financière satisfaisante, mais l'évolution du contexte général dans lequel s'inscrit son activité requiert une grande vigilance tant dans le domaine des recettes que des dépenses, nonobstant le poids important des frais de personnel.

Le modernisation des outils de remontées des données depuis les régions en direction du national s'est poursuivie et arrive à maturité. Elle permet de démontrer, sur des bases vérifiées, le grand dynamisme de la vie militante de l'ACAT au niveau local pour un plus grand rayonnement de notre association.

Résultat d'exploitation :

<u>Les recettes d'exploitation</u> s'élèvent à **2 809 786 euros** en 2023 contre **3 997 539 euros** en 2022. Les postes qui les composent sont les suivants :

Répartition par secteur d'activité	2023	2022	Variations	En %
Abonnements et publications	51 063	54 402	-3 339	2%
Remboursements et participations	63 723	47 735	15 988	2%
Contributions financières		95 000	-95 000	0%
Mécénats			0	0%
Legs et assurance vie	199 721	1 241 203	-1 041 482	7%
Dons	2 250 402	2 312 092	-61 690	80%
Adhésions	202 550	204 695	-2 145	7%
Autres produits	23 327	21 907	1 420	1%
Reprises de provisions	19 000	20 505	-1 505	1%
TOTAL	2 809 786	3 997 539	-1 187 753	100%

Ces recettes sont principalement constituées des dons (80%) et des adhésions (7%). <u>Les charges d'exploitation</u> se sont élevées à 3 551 922 euros contre 3 349 762 euros en 2022. Les postes qui les composent sont les suivants :

Répartition par rubrique budgétaire	2023	2022	Variations	En %
Achats de fournitures et publications	51 172	44 773	6 399	1%
Impressions et sous-traitance	607 915	712 350	-104 435	17%
Immobilier, entretien, assurances	266 000	193 327	72 673	7%
Documentation interne	6 630	7 593	-963	0%
Honoraires, annonces, droits s/fichiers	209 189	210 602	-1 413	6%
Voyages et réceptions	142 664	139 993	2 671	4%
Poste et Télécommunications	344 524	325 282	19 242	10%
Cotisations	44 617	48 808	-4 191	1%
Frais sur legs	8 765		8 765	0%
Charges de personnel	1 794 581	1 604 190	190 391	51%
Frais bancaires et droits	51 804	41 151	10 653	1%
Provisions et amortissements	24 061	21 693	2 368	1%
TOTAL	3 551 922	3 349 762	202 160	100%

Ces charges sont principalement constituées des charges de personnel (51%), des frais d'impression et de sous-traitance (17%), des honoraires et droits sur fichiers (6%), des frais postaux et télécommunications (10%) et des dépenses liées au siège (7%).

Par conséquent, le résultat d'exploitation est déficitaire à -742 136 euros en 2023 contre un excédent de 647 777 euros en 2022.

Le résultat financier est excédentaire de **31 781 euros** sur l'exercice 2023 contre un déficit de **11 123 euros** en 2023. **Le résultat exceptionnel** est nul.

Compte tenu de ces éléments, l'exercice se solde par **un déficit de 713 990 euros** <u>après impôt sur les</u> revenus mobiliers de **3 635 euros**.

Bilan:

Les principaux éléments sont les suivants :

<u>Actif</u>

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **721 486 euros** (dont 336 667 euros de biens reçus par legs) et **438 794 euros** nets fin 2023 contre **474 535 euros** fin 2022,
- Les créances s'établissent à **154 266 euros** contre **138 325 euros** en 2022, correspondant principalement :
 - Aux acomptes versés sur des frais de la fondation ACAT pour 26 793 euros,
 - Aux créances liées aux legs à encaisser pour 92 055 euros (principalement des legs en numéraires) contre 76 149 euros en 2022.
- Les disponibilités et placements sont de 2 784 000 euros en 2023 contre 3 720 344 euros en 2022, composées principalement de comptes bancaires et de caisses pour 1 716 581 euros (2 521 076 euros en 2022) et de placements pour 1 067 419 euros (1 199 268 euros en 2022).

Passif:

- Les fonds propres s'élèvent à **2 611 445 euros** en 2023 (**3 325 435 euros** en 2022) correspondant principalement au fonds associatif et aux réserves pour 1 300 000 d'euros, au report à nouveau pour 2 025 435 euros, et au résultat de l'exercice pour -713 990 euros.
- Des fonds reportés liés aux legs pour **371 792 euros** correspondant aux résultats des legs non réalisés au 31/12/2023. Ces montants impacteront le résultat de l'exercice de réalisation : cession immobilière ou encaissement des legs en numéraire.
- Une provision pour risque et charge pour 172 039 euros comprend :
 - La couverture d'un litige en cours pour 70 000 euros,
 - Les engagements en matière de retraite pour 91 040 euros
 - Les charges à venir sur les legs en cours pour 10 999 euros.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à **62 699 euros (250 333 euros** en 2022) dont 36 583 euros de charges à payer. Leur échéance est à moins d'un mois.
- Les dettes fiscales et sociales s'établissent à 213 992 euros contre 207 802 euros en 2022.

Résultats - Affectation :

En conséquence, et après déduction de toutes charges, amortissements et impôts, notre résultat net est un déficit de **713 990.08 euros**.

Le CODI propose d'affecter cette somme au report à nouveau

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT DE METHODE

Conformément au règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC 2018-06, l'Association présente désormais dans l'annexe des comptes annuels un état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger. S'agissant de la première application de ce règlement, la présentation de cet état constitue un changement de méthode comptable.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC 2018-06 est mise à la disposition du public au siège social sur demande adressée à la direction.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous avons traité ce chapitre dans la note « littéraire », cette analyse trouve sa traduction dans nos observations sur les comptes de l'année 2023 et éclaire le contexte prévisible de l'année 2024 largement entamée à la date de rédaction de ce rapport.

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU BUREAU en 2023

BELLIERE	Luc	Vice-président protestant	En cours
FORHAN	Bernadette	Vice-présidente catholique	En cours
HOFMANN	Bernard	Trésorier adjoint	En cours
GAYET	Mireille	Secrétaire adjointe	En cours
POUPLARD	Denis	Trésorier	En cours
ROLLAND	Yves	Président	En cours
VILANOVA	Brigitte	Vice-présidente orthodoxe	En cours
WEBER	Corinne	Secrétaire	En cours

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS en 2023

BELLIERE	Luc	En cours	
CHANAS-GOBERT	Colette	En cours	
DESCOURS	Élisabeth	Décédée en cours d'année	
FORHAN	Bernadette	En cours	
GAYET	Mireille	En cours	
HEICHELBECH	Georges	En cours	
HOFMANN	Bernard	En cours	
IKOLA MONGU	Rabbi	En cours	
KNITTEL	Sylvain	En cours	
LENOIR	Christine	En cours	
LOUVET	Dominique	En cours	
MENG	Béatrice	En cours	
MULLER	Philippe	En cours	
NOUVION	Christian	En cours	
POUPLARD	Denis	En cours	
ROLLAND	Yves	En cours	
ROSSIGNOL	Christian	En cours	
SECKEL	Marianne	En cours	
VILANOVA	Brigitte	En cours	
WEBER	Corinne	En cours	

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes sont en cours au 31 décembre 2023.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Trésorier

Denis Pouplard